

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GENFIT : Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2021 : Soutien largement majoritaire à ce stade pour les résolutions soumises à l’approbation des actionnaires, mais quorum insuffisant sur première convocation

- **Opération de rachat partiel et d’aménagement des termes de la dette obligataire approuvée par environ 98% des actionnaires s’étant exprimés à ce stade**
- **Quorum de 20,63% insuffisant sur première convocation, mais supérieur au quorum de 20% requis sur seconde convocation**
- **L’Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée sur le même ordre du jour pour le 25 janvier 2021**
- **Les suffrages exprimés sur première convocation restent valables pour la seconde convocation**
- **La mobilisation des actionnaires reste nécessaire pour transformer l’essai et assurer le succès définitif de l’opération destinée à réduire de près de moitié la dette obligataire et à allonger de 3 ans sa maturité**

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 12 janvier 2021 – GENFIT (Nasdaq et Euronext: GNFT), société biopharmaceutique de phase avancée engagée dans l’amélioration de la vie des patients atteints de maladies hépatiques et métaboliques, annonce aujourd’hui que son Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 13 janvier 2021 ne pourra pas valablement délibérer faute de quorum et qu’une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le 25 janvier 2021 à 14h30, heure de Paris, afin de délibérer sur le même ordre du jour. L’ordre du jour et le texte des résolutions sont identiques. Le quorum réuni sur première convocation s’est établi à 20,63% et sur la base des votes et procurations reçus à ce jour, les résolutions auraient été approuvées à hauteur d’environ 98%, sans que cela puisse préjuger du résultat définitif des votes des actionnaires. Pour rappel, le quorum requis pour que l’Assemblée Générale Extraordinaire puisse valablement délibérer sur seconde convocation est de 20%.

Pascal Prigent, Directeur Général de GENFIT, a commenté : « *Nous remercions très chaleureusement les actionnaires s’étant déjà exprimés, et tout particulièrement la très forte mobilisation de nos actionnaires individuels. A ce stade et sur la base de ces votes et procurations et bien entendu sans préjuger de ce que seront les résultats définitifs du scrutin sur seconde convocation, tous les projets de résolutions proposés par le Conseil d’Administration sont à ce jour très largement*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

soutenus à environ 98%. Cette forte adhésion indique que nos actionnaires ont compris le bien fondé du projet de rachat partiel et d'aménagement des termes de notre dette obligataire : l'extension de la maturité à 2025 offre l'opportunité de valoriser les bons résultats potentiels de l'étude de phase 3 ELATIVE™ dans la PBC, et la réduction de près de la moitié de la dette – soit environ 85 millions d'euros – en mobilisant moins de 50 millions d'euros constitue une opération saine sur le plan financier. »

Les actionnaires peuvent encore envoyer leur procuration ou voter par correspondance jusqu'au 21 janvier 2021, à zéro heure (minuit), heure de Paris, et pourront voter électroniquement via la plateforme Votaccess à partir du 14 janvier 2021 et jusqu'au 24 janvier 2021 à 15 heures, heure de Paris.

La Société indique qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, dont la durée d'application a été prorogée et le contenu a été modifié par l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, et aux dispositions du décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 portant prorogation et modification du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, cette Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation se tiendra également à huis-clos, au siège social situé sur le Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée à Loos (59120), hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

L'avis de convocation, comprenant l'ordre du jour et les modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation, sera publié demain, 13 janvier 2021, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Conformément aux articles R.225-77 et R.225-79 du Code de commerce, les formulaires de vote par correspondance adressés à la Société, les votes électroniques et les mandats donnés pour l'Assemblée Générale Extraordinaire sur première convocation restent valables pour l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se réunir sur seconde convocation le 25 janvier 2021 sur le même ordre du jour dès lors que l'inscription comptable des titres est maintenue.

Les actionnaires n'ayant pas encore exprimés leurs votes sont invités à consulter l'avis de convocation à paraître le 13 janvier 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ainsi que notre site Internet dédié pour obtenir plus d'information sur les moyens de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation le 25 janvier 2021 : <https://genfit.shareholder-services.com/index.html>.

Modalités d'accès à la retransmission de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Même si le quorum n'a pas été atteint sur première convocation, le Conseil d'administration et la Direction Générale tiennent à présenter aux actionnaires un aperçu de la marche des affaires, et un bref résumé expliquant le rationnel et les objectifs de l'opération soumise à l'approbation des

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

actionnaires. Par conséquent, la Société maintient la retransmission de la réunion en direct en format audio sur le site internet de la Société (<https://ir.genfit.com/fr>) à partir de 14h30, heure de Paris, le 13 janvier 2021. Une rediffusion sera disponible depuis notre site web Investisseurs <https://ir.genfit.com/fr>, dans la section « événements » et sur la page « Assemblée Générale des actionnaires », dans l'onglet « Données financières », dès que possible à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur première convocation, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant ladite Assemblée Générale Extraordinaire. La retransmission en français sera disponible en composant le +33 (0) 1 7037 7166 (France), le 212 999 6659 (Etats-Unis) et le +44 (0) 33 0551 0200 (Royaume-Uni), environ cinq minutes avant le début de l'Assemblée (mot de passe : Genfit).

À PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique avancée engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies cholestatiques et métaboliques chroniques du foie. GENFIT est pionnier dans le domaine de la découverte de médicaments basés sur les récepteurs nucléaires, fort d'une histoire riche et d'un solide héritage scientifique de près de deux décennies. GENFIT recrute actuellement des patients pour un essai clinique de Phase 3 évaluant elafibranor dans la cholangite biliaire primitive (PBC). Abordant la prise en charge clinique des patients atteints de maladies hépatiques à travers une approche intégrée, GENFIT développe également NIS4™, une technologie nouvelle de diagnostic visant à faciliter l'identification des patients atteints de NASH « à risque ». NIS4™ fait l'objet d'un accord de licence à la Société LabCorp® pour le développement et la commercialisation aux Etats-Unis et au Canada d'un test diagnostique moléculaire sanguin basé sur cette technologie. GENFIT est installée à Lille, Paris et Cambridge, MA (États-Unis). GENFIT est une société cotée sur le Nasdaq Global Select Market et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Nasdaq et Euronext : GNFT). www.genfit.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives à l'atteinte du quorum sur seconde convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, aux résultats des scrutins de l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée des Porteurs d'OCEANE ainsi que la capacité de valoriser le programme PBC. L'utilisation de certains mots, comme tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », « permettre », « viser », « encourager », « être confiant » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Bien que la

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés au Chapitre 2 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 mai 2020 sous le numéro D.20-0503, ainsi qu'à la section 2 « Facteurs de risque » de de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 22 décembre 2020 sous le numéro D.20-0503-A01, disponibles sur les sites Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commissions (« SEC ») américaine, y compris le Rapport Annuel Form 20-F déposé auprès de la SEC le 27 mai 2020. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'évènements futurs ou autres.

CONTACT GENFIT

GENFIT | Investisseurs

Naomi EICHENBAUM – Relations Investisseurs | Tel : +1 (617) 714 5252 | investors@genfit.com

RELATIONS PRESSE | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : 06 87 88 47 26 | barabian@ulyse-communication.com

Hélène LAVIN – GENFIT | Tel : 03 20 16 40 00 | helene.lavin@genfit.com